# PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Guide de mise en oeuvre dans les documents d'urbanisme

VERSION JUIN 2021





Liberté Égalité Fraternité

# EAU ET URBANISME

# ZONES HUMIDES : QU'EST CE QUE C'EST ?

Les zones humides sont des espaces naturels essentiels à l'équilibre de l'ensemble des écosystèmes. Elles rendent ainsi de nombreux services au monde vivant et jouent un rôle primordial dans l'adaptation au changement climatique. Leur préservation et leur gestion durable sont d'intérêt général.

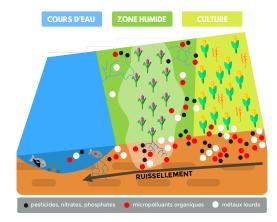
Selon l'article L.211-1 du Code de l'environnement, on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire **OU** dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour déceler la présence de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécéssaire pour sa délimitation. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant avoir une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.

## À QUOI SERVENT-ELLES ?

Les zones humides ont plusieurs fonctions :

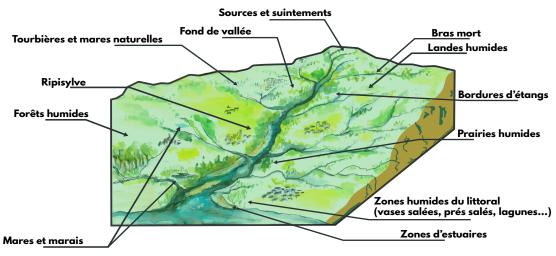
- Elles régulent le cycle de l'eau en absorbant d'importantes quantités d'eau durant les épisodes pluvieux, pour les restituer en période sèche. Elles contribuent donc à la fois à amortir les crues et à maintenir un débit dans les cours d'eau :
  - qui constituent notre principale ressource en eau potable
  - pour permettre la dilution des rejets des stations d'épuration
- Elles améliorent la qualité de l'eau, via un processus d'auto-épuration. Elles piègent une partie des pesticides, des nitrates, du phosphore, des macropolluants, des métaux lourds, en amont des cours d'eau et des nappes.
- Elles ont un intérêt biologique pour la faune et la flore, en particulier des espèces protégées. La zone humide est un réservoir de biodiversité, c'est un lieu de reproduction et d'habitat.



Elles sont également le siège de nombreux services pour l'homme en matière de cadre de vie ou encore d'activités récréatives : chasse, randonnée, observation, valeur éducative.

Les services rendus par ces différentes fonctions sont qualifiés d'écosystémiques.

## OÙ SE TROUVENT LES ZONES HUMIDES ?



Dans un bassin versant, les zones humides sont présentes depuis les têtes de bassin et les zones de plateau jusqu'à la mer. Elles se distribuent à la fois le long des cours d'eau, au sein de dépressions isolées et sur le littoral.

2

## MENACES **PRESSIONS**

En cas d'atteinte avérée aux zones humides, des sanctions sont prévues par le code de l'environnement (L.415-3).

### INTENSIFICATION **DE L'AGRICULTURE**

**PROGRÈS TECHNOLOGIQUES** et POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT RURAL ont entraîné la dégradation de nombreux milieux humides, voire leur disparition.

### DEVELOPPEMENT **DE L'URBANISATION ET DES INFRASTRUCTURES**

Il provoque une disparition des milieux humides par drainage, affouillement, remblaiement, ou encore creusement.

## AMENAGEMENT PORTUAIRE

Les aménagements portuaires provoquent la DISPARITION de vasières, de prairies humides modifient la dynamique sédimentaire des estuaires.

## INTENSIFICATION DE L'AQUACULTURE

Certains milieux humides sont aménagés pour la PRODUCTION de poissons ou de coquillages. Cette activité tend aujourd'hui à s'INTENSIFIER, avec des conséquences sur la biodiversité.

## EXTRACTION DES MATÉRIAUX Les zones humides alluviales

sont les premières touchées par l'extraction de granulats qui peut entrainer à terme des problèmes de qualité de l'eau.

## **POLLUTION**

Les POLLUTIONS ACCIDENTELLES **DIFFUSES** impactent capacité épuratoire des zones humides, conduisant à une dégradation de la qualité de la ressource en eau et une perte de biodiversité.

# <u>PŖÉĻĘYEMENTS</u>

Leur AUGMENTATION CROISSANTE est devenue un problème préoccupant pour le maintien de la QUALITÉ ÉCOLOGIQUE des écosystèmes humides et aquatiques.

La plupart des cours d'eau ont fait l'objet d'AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES avec des conséquences multiples comme l'assèchement des zones humides, morphologie, de leur dégradation de leur d'assèchement des zones humides, morphologie, de leur degradation de leur d'assèchement des zones humides, leur degradation de leur d'assèchement des zones des zones de leur d'assèchement des zones de leur de leur des zones de leur des zones de leur des zones de leur de leur des zones de leur des zones de leur des zones de leur des zones de leur de leur des zones de leur des zones de leur de leur des zones de leur des zones de leur de conséquences multiples numides, la modification eur hydrologie et

## **IMPACTS DE LEUR PERTE**

- · L'augmentation de l'érosion des sols ;
- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations;
- La diminution des débits d'étiage ;
- · L'augmentation des traitements nécessaires des eaux potables ;
- · La perturbation et la réduction de la biodiversité.

## COMMENT **MOBILISER?**

- Communiquer sur les zones humides et leurs multiples fonctions ;
- Éviter la destruction des zones humides ;
- Les restaurer par la suppression de remblais, de drainages et de plans d'eau;
- Protéger toutes les zones humides, avec une attention particulière en tête de bassin versant, en amont ainsi que sur les zones sensibles : littoral, Natura 2000, périmètres de protection de captage d'eau potable ;
- · Assurer une cohérence entre les politiques d'urbanisme, les projets d'aménagement et les programmes d'actions portés par les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques ;
- Mener des contrôles et appliquer des sanctions en cas d'atteinte aux zones humides.

## **FOCUS SUR LE 35**

## L'ETAT DES **LIEUX**

\*Schorres **Partie** haute d'un marais littoral, constituée solide, couverte d'herbe et submergée aux

grandes marées.

**ACTIONS** 

La spécificité du département tient dans la diversité des zones humides, au regard de leur taille et leur localisation. Les zones humides se situent en tête de bassin versant, au changement de pente, en fond de talweg et de vallée, en annexe des cours d'eau, en limite des zones inondables, près des mares, des tourbières, des marais, et à proximité des cordons dunaires et des schorres\*.

Elles sont d'autant plus importantes pour la ressource en eau dans le département que le potentiel des nappes souterraines est faible, les étiages fréquents et sévères, avec des conséquences importantes sur les débits des cours d'eau, sur les captages d'eau potable et sur la biodiversité.

L'Ille-et-Vilaine est le département dont les zones humides ont potentiellement été le plus fortement altérées ou détruites, avec une perte de 80 % des surfaces de zones humides initialement présentes (source : Forum des Marais Atlantiques). Les principales causes d'altération sont la mise en culture de ces surfaces, l'urbanisation et la création de plans d'eau. Les inventaires validés par les SAGE et réalisés par les collectivités montrent que les zones humides connues représentent actuellement 350km², soit 5% du territoire bretillien, avec des disparités entre territoires.

Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques sont mis en oeuvre sur les bassins versants par les structures en charge de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA). Ils comprennent un diagnostic et un programme d'actions. Ils visent à réduire les causes de dégradations des cours d'eau et zones humides et à procéder à des actions de restauration, dans l'objectif de reconquête de la qualité des masses d'eau qui sont très dégradées dans le département (seulement 3 % sont en bon état). Les actions sur les milieux aquatiques dans le département sont éligibles aux financements du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2019-2024).

## **CARNET DES ABRÉVIATIONS**

CLE commission locale de l'eau

CTMA contrat territorial volet milieux aquatiques

**EPCI** établissement public de coopération intercommunale

**OAP** orientation d'aménagement et de programmation

PADD projet d'aménagement et de développement durable

**PAGD** plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

PLU/PLUi plan local d'urbanisme (intercommunal)

**SCoT** schéma de cohérence territoriale

**SDAGE / SAGE** schéma (directeur) d'aménagement et de gestion des eaux

**SIG** système d'information géographique

**SRADDET** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

SRCE schéma régional de cohérence écologique

TVB trame verte et bleue

## **BOITE À OUTILS**

#### **CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**ARTICLE L.211-1** la préservation des zones humides est l'une des composantes de la gestion équilibrée de la ressource en eau;

ARTICLE R.211-108 critères pour la définition des zones humides ;

**ARTICLE R.214-1 (RUBRIQUE 3.3.1.0)** déclaration ou autorisation concernant les zones humides :

ARTICLE R.122-2 (RUBRIQUE 16c) étude d'impact et évaluation environnementale au cas par cas pour tout projet hydraulique agricole impactant une zone humide d'une surface supérieure ou égale à lha:

**ARTICLE L.414-4** ET **R.414-23** évaluation d'incidences des documents de planification, des programmes ou projets d'aménagement ou des travaux pour les sites Natura 2000;

**ARTICLE L.414-27** l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, les remblais de zones humides ou de marais d'une surface supérieure à 0,01 ha à l'intérieur d'un site Natura 2000 est soumis à autorisation propre à Natura 2000 et à étude d'incidence ;

**ARTICLE** <u>L.415-3</u> listant les sanctions en cas d'atteinte aux milieux naturels

### **ARRÊTÉS**

 Arrêté ministériel du <u>ler octobre 2009</u> précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, alternatifs de sols hydromorphes et présence d'espèce hygrophile;

## 6èME PROGRAMME D'ACTIONS RÉGIONAL CONTRELA. POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

PRESCRIPTION 4.1.1 RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

#### **CODE DE L'URBANISME**

ARTICLES L.101-2, L.101-3, L.113-30, L.131-1 à L.131-7, L.151-23 ET L.151-41

#### **DONNEES CARTOGRAPHIQUES**

<u>Inventaires zones humides</u> et outil <u>TRAMES</u> de GéoBretagne ; Site du <u>Patrimoine Naturel de Bretagne Carmen</u> ; Cartographie des <u>cours d'eau en Ille-et-Vilaine</u>

Porter à connaissance NATURE de la DREAL;

#### **METHODOLOGIE**

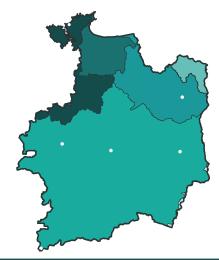
<u>Guides sur les zones humides</u>, Agence de l'Eau Loire Bretagne ; <u>Guide régional pour la mise en oeuvre de la réglementation relative aux zones humides</u>, DREAL Bretagne ;

Centre de ressources sur les zones humides : <u>zones-humides.org</u> <u>Guide d'aide à la déficition des mesures ERC</u>, CGDD

La protection des milieux humides, Ministère de la Transition Écologique: www.ecologie.gouv.fr/protection-des-milieux-humides Zones humides de Bretagne - état des lieux des altérations, enjeux de la restauration, Forum des Marais Atlantiques

#### **SDAGE LOIRE BRETAGNE**

Agence de l'Eau Loire-Bretagne 9, avenue Buffon - CS 36339 - 45063 Orléans Cedex 2 Tél. 02.38.51.73.73 ; sdage@eau-loire-bretagne.fr



### SAGE RANCE, FRÉMUR ET BAIE DE BEAUSSAIS

5, rue Gambetta - 22100 Dinan Tél. 02.96.85.02.49 ; coordination@eptb-rance.fr

SAGE BASSINS CÔTIERS DOL DE BRETAGNE 1, avenue de la Baie - 35120 Dol de Bretagne Tél. 02.57.64.02.54 ; contact@sage-dol.fr

#### SAGE COUESNON

1, rue Louis Lumière - 35133 La-Selle-en-Luitre Tél. 02.99.99.22.51 ; contact@sage-couesnon.fr

#### **SAGE VILAINE**

Boulevard de Bretagne - 56130 La Roche Bernard Tél. 02.99.90.94.34 ; sage.vilaine@eptb-vilaine.fr

#### **SAGE SELUNE**

7, boulevard Will Stein - 50240 Saint-James Tél. 02.33.89.62.14 ; contact@bassin-selune.fr

#### **SAGE MAYENNE**

39, rue Mazagran - CS21429 - 53014 Laval Tél. 02.43.59.96.21 ; sage.mayenne@lamayenne.fr

#### **SAGE OUDON**

4, rue de la Roirie - 49500 Segré Tél. 02.41.92.52.84 ; contact@bvudon.fr

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER 35

Tél. 02 90 02 32 00 Mél. ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ
Mél. ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr

SERVICE ESPACE, HABITAT ET CADRE DE VIE Mél. ddtm-sehcv@ille-et-vilaine.gouv.fr

MISSION INTERSERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE 35 Mél. ddtm-seb-mise@ille-et-vilaine.gouv.fr

Réalisation : DDTM 35 / SEB - Mise en page : DDTM 35 / 2MC2 / Communication - Janvier 2021 Crédits photos et infographies : Noëmie Cagniart pour la DDTM d'Ille-et-Vilaine Crédits cartographie : DDTM d'Ille-et-Vilaine